

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PAILHARES DU 6 DECEMBRE 2024

Présents: Mme Anne SCHMITT, M. Louis GRANGE, Mme Christiane PROTTE, Mme Evelyne MILESI, Mme GONTIER Magali, M. Emmanuel CAILLET, M. Guy BLANCHARD, Mme LE HIR Murielle, Mme Patricia MANIOULOUX

Absents : Mme Anne PARIZOT (donne pouvoir à Mme Magali GONTIER)

Secrétaire de séance : Mme Christiane PROTTE

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 25 octobre 2024

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 octobre 2024 est adopté.

Délibération n°2024-44 Subventions 2024 aux associations de Pailharès (7-5 Subventions)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'attribuer une subvention pour l'année 2024 à ses associations locales qui ont fait la demande ; au vu de justificatifs de leur bilan annuel et d'un Relevé Identité Bancaire.

AUTORISE Mme la Maire à utiliser les crédits nécessaires au Budget Communal 2024 et à signer toutes pièces comptables afférentes à ces demandes de subventions.

CHARGE Mme la Maire de transmettre copie de la présente à la Trésorerie d'Annonay.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2024-45 Demande de subvention « Atout ruralité » pour la réfection du mur du cimetière de Molière (7-5 Subventions)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter auprès du département de l'Ardèche une subvention au titre du dispositif Atout ruralité pour les travaux de réfection du mur du cimetière de Molière

AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents nécessaires,

SOLLICITE l'autorisation du département afin de pouvoir démarrer les travaux avant la notification de la subvention.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2024-46 Demande de subvention DETR pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente Place des Gîtes (7-5 Subventions)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Mme la Maire à solliciter auprès de l'État une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2024, pour le projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents nécessaires,

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2024-47 Décision modificative n° 6 (7-1 Décision budgétaire)

La décision modificative n° 6 s'établit compte tenu de crédits supplémentaires nécessaires pour le paiement des échéances de remboursement du capital d'emprunt en décembre 2024, a été votée à l'unanimité

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2024-48 Décision modificative n° 7
(7-1 Décision budgétaire)

La décision modificative n° 7 s'établit compte tenu de crédits nécessaires au chapitre 21, à virer depuis l'opération 141 qui est réalisée et sur laquelle il reste des crédits, a été votée à l'unanimité

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2024-49 Projet d'achat d'une parcelle voisine du bâtiment Nectardéchois
(3-1 Acquisitions)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

AUTORISE Mme la maire à négocier l'achat du terrain

AUTORISE Mme la maire à redemander un certificat d'urbanisme sur la parcelle concernée

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

- Mise en place de composteurs collectifs : à prévoir place des gîtes
- En prévision du budget 2025, projets de travaux : salle des fêtes, maison Billon ... : plusieurs devis sont demandés pour terminer la rénovation de la salle des fêtes. Pour la salle Billon il est nécessaire de changer la porte principale d'entrée, ainsi que les portes palières de chaque appartement, plusieurs devis sont demandés.
- Mise en place des panneaux occitans : la pose sera réalisée en commun par les employés communaux de l'ensemble des villages concernés, c'est prévu en février.

Prochaine séance du Conseil Municipal le 24 janvier 2025 à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

A Pailharès le 10 décembre 2024

La Maire

Anne SCHMITT

